

Conseil Municipal du 25/06/2018

Je souhaite préciser qu'à la suite du non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes en raison d'une erreur administrative du CMF, les comptes de 2016 2017 n'ont pu être formellement validés.

Plusieurs réunions constructives entre les élus représentants la ville au Comité Directeur et le Président du CMF ont permis de reprendre la procédure.

Un Codir et une Assemblée Générale ont validé le principe d'un nouveau commissaire aux comptes, il s'agit du cabinet expert-comptable « La Fiduciaire » qui possède son siège à Bordeaux Bastide mais qui devrait venir s'installer sur les Rives de Floirac. Il est chargé de revalider les comptes du CMF pour les années 2016 et 2017.

Lors du Codir, les représentants des sections ont demandé au Président du CMF de solliciter l'ancien commissaire aux comptes pour le remboursement de l'année 2016.

Le surcout lié à cette mission confiée au nouveau commissaire aux comptes est estimé à 500 €. Cette subvention permet de couvrir ces frais non prévus initialement.